

MONTÉDOUR



Accueil de loisirs Montédour
Rue de la croix verte
95130 Franconville
01 34.13.97.62 06.87.03.48.16
Cim.montédour@ville-franconville.fr

Sommaire

I. PRÉSENTATION DE LA VILLE	3
II. LE PROJET ÉDUCATIF	4
III. NOS OBJECTIFS ET MOYENS	4
OUTILS	6
IV. LES PROJETS D'ANIMATION	8
V. LE FONCTIONNEMENT	9
1. LES LOCAUX	9
2. PUBLIC ACCUEILLI	10
3. FONCTIONNEMENT GENERAL	10
4. LES REGLES DE VIE ET SANCTION	13
VI. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	14
1. ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE.....	14
2. ROLES, MISSIONS ET EVALUATIONS	15
A. LE DIRECTEUR	15
B. L'ANIMATEUR.....	15
C. L'ÉVALUATION.....	16
4. NEGOCIABLE/NON NEGOCIABLE.....	17
VII. RAPPELS HYGIENE ET SÉCURITÉ	19
1. LES SOINS	19
2. LES ACCIDENTS	19
3. LES PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI).....	20
4. SECURITE INCENDIE.....	20

I. Présentation de la ville

Franconville est une commune de 36 349 habitants (source INSEE), située dans le département du Val d'Oise, au cœur de la Vallée de Montmorency, entre la Butte de Montmorency et celle du Parisis. A 17 kilomètres au nord-ouest de Paris, Franconville fait partie des communes de la grande couronne de la banlieue parisienne. C'est la cinquième plus grande ville du département. Ses communes limitrophes sont Beauchamp au nord-ouest, Taverny et Le Plessis-Bouchard au nord, Ermont à l'est, Sannois au sud-est, Cormeilles-en-Parisis et Montigny-lès-Cormeilles à l'ouest.

La ville de Franconville fait partie intégrante de la communauté d'agglomération du Val Parisis qui regroupe quinze communes (Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Parisis, Ermont, Herblay, La Frette sur Seine, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, Eaubonne, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Frépillon) et joue un rôle important dans l'aménagement du territoire de l'espace communautaire et le développement économique.

Franconville est dotée de plusieurs infrastructures permettant à la ville de proposer de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs, à l'attention de tous les publics : petite enfance, enfance, pré-adolescents, adolescents, adultes et seniors. Il y a aussi des commerces et un réseau de transport régulier.

La ville se divise en 9 quartiers :

- le quartier de l'Hôtel-de-Ville ;
- le quartier des Fontaines ;
- le quartier [Jean-Monnet](#) ;
- le quartier de l'Europe ;
- le quartier du Vieux marché ;
- le quartier du Stade ;
- le quartier des Noyers de Saint-Edme ;
- le quartier de l'Épine Guyon ;
- le quartier du [Séquoia](#) de la gare

II. Le Projet Educatif

La ville de Franconville a de fortes volontés éducatives qu'elle a réaffirmée lors de la réécriture du PEDT en lien avec la communauté éducative (Décret 2013-707 du 12 aout 2013).

Les intentions éducatives de la ville sont les suivantes :

- Proposer un climat scolaire serein par l'apprentissage du vivre ensemble.
- Promouvoir l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté et au développement.
- Sensibiliser et donner goût aux enfants à la culture et au sport

La ville a choisi de s'inscrire dans le plan mercredi.

III. Nos objectifs et moyens

La plupart du temps, l'enfant fréquente l'accueil de loisirs non pas par choix, mais par nécessité, car les parents ont des obligations professionnelles. Chaque enfant a des besoins, un rythme et des envies différentes. Il est donc important de respecter l'enfant dans son individualité tout en lui permettant de développer des liens sociaux.

C'est pour cela que nous avons choisis de mettre en place les objectifs suivants :

Permettre à l'enfant de développer son autonomie

Participer au rangement (tables, matériels d'activité)

Favoriser le faire et le laisser faire

Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme tout au long de la journée

Comment ?

Mettre en place un fonctionnement qui donne la possibilité à l'enfant de faire seul,

Aménager différents espaces répondant aux besoins des enfants.

Mettre à disposition du matériel pour que l'enfant puisse l'utiliser en toute autonomie

Permettre à l'enfant de choisir son activité ou de ne pas en faire

Accompagner l'enfant dans la découverte de soi et de son environnement

Les projets en lien

Arts
Intergénérationnel
Jardinage

Favoriser le vivre ensemble

Développer la notion de respect

Faciliter des temps d'échange

Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap

Comment ?

Par la mise en place d'activité en lien avec les autres accueils de loisirs

Par l'organisation de temps de parole pour les enfants et les adultes

Par la mise en place de jeux coopératifs

En mettant à disposition des supports d'expression pour les enfants

Par la participation à des actions citoyennes (Téléthon, droits des enfants, semaine du handicap...)

Mettre en place des règles de vie, écrites et illustrées, faites par les enfants

Proposer régulièrement des activités de groupe permettant l'entraide et l'échange (petits jeux de groupes, création d'œuvre commune...)

Les projets en lien

Arts
Intergénérationnel
Jardinage
Spectacle

Cœuvrer pour la découverte de L'Art

Sensibiliser les enfants à l'art

Développer la créativité et l'imaginaire

Favoriser l'accès à la culture

Comment ?

Par la découverte de différents matériaux à travers des activités

En s'immergeant dans d'autres univers grâce aux décors

Par la mise en place d'activités en lien avec l'objectif

En accompagnant les enfants aux expositions

Les projets en lien

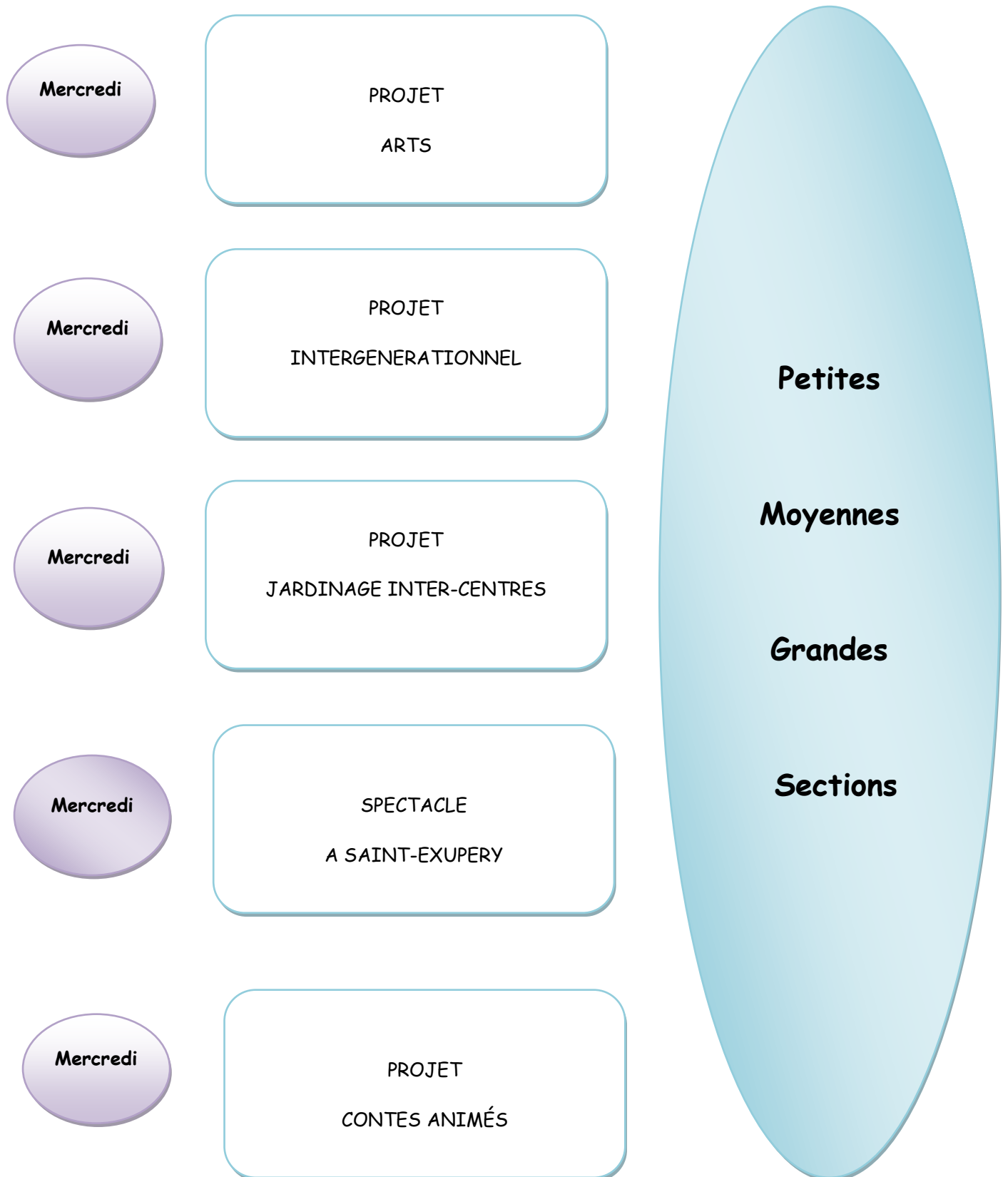
Projet arts
Spectacle
Contes animés

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Outils
Permettre à l'enfant de développer son autonomie	Participer au rangement (tables, matériels d'activité)	La moitié des enfants accomplissent les gestes quotidiens seuls (se laver les mains, mettre son manteau...) Chaque enfant arrive à faire 2 actions seul depuis le début de l'année.	Affichage Evolution des enfants
	Favoriser le laisser faire	La moitié des enfants utilisent le matériel sans l'aide d'un animateur	Utilisation des espaces et du matériel
	Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme tout au long de la journée	7 enfants sur 10 utilisent les repères visuels, d'orientation dans le temps et l'espace Chaque enfant peut nommer 2 espaces et leur utilité	Affichage
Favoriser le vivre ensemble	Développer la notion de respect	8 enfants sur 10 connaissent les règles de vie Chaque enfant à accès à un affichage des règles adaptées à son âge	Vérification des affichages
	Faciliter des temps d'échange	4 activités sur 10 sont des activités d'expression La moitié des enfants utilisent les supports mis en place Chaque enfant participe à 1 atelier d'expression par mois	Nombre d'activités d'expression mise en place Quiz
	Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap	4 activités sur 10 proposées sont des activités collectives Chaque enfant participe à 2 activités collectives (ex : chant, danse, jeux, etc...) par semaine	Planning d'activité

Cœuvrer pour la découverte de l'Art	Sensibiliser les enfants à l'Art	4 activités sur 10 sont des activités artistiques La moitié des enfants utilisent les supports mis en place Chaque enfant participe à 2 ateliers artistique par mois	Planning d'activité
	Développer la créativité et l'imaginaire	40% des activités sont des activités d'expression La moitié des enfants utilisent les matériaux de leur choix Chaque enfant participe à 1 atelier d'expression par mois	Planning d'activité
	Favoriser l'accès à la culture	6 enfants sur 10 auront pu se rendre à une exposition Chaque enfant peut citer au moins 1 tableau	Quiz

IV. Les projets d'animation

Les projets d'animation sont les suivants :



Le fonctionnement

1. Les locaux

L'accueil de loisirs « Montédour » situé rue de la croix verte a ouvert ses portes en septembre 1980 et se situe à proximité du bois des Eboulures encore appelé « le Verger » d'une superficie de 105000 m². Le quartier est excentré du centre-ville, c'est aussi un quartier prioritaire de la ville de Franconville. On y trouve un terrain de pétanque, un terrain de bicross, un parcours de santé, un terrain de Basketball, un terrain de Football et un circuit de rollers ou vélos.

C'est une structure municipale habilitée par la SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) sous les numéros :

0950051AP000322-E01 pour les temps périscolaires de la semaine

0950051AP000422-E01 pour les temps périscolaires mercredi

La structure est ouverte sur les temps péri et extra scolaires

L'accueil de loisirs Montédour se situe dans l'enceinte de l'école maternelle et dispose des locaux suivants :

- 1 salle de réfectoire pour les maternelles

Le déjeuner et le goûter sont pris dans cette salle.

- 1 salle de motricité

Elle est équipée de jeux (raquettes, ballons, instruments de musique...)

- 1 bureau

Dans le bureau, que je partage avec l'infirmière de l'école qui vient plusieurs fois sur l'année, se trouvent les fiches sanitaires des enfants, les listes de présence enfant, les documents nécessaires à la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), les horaires, planning, les clés.

S'y trouve également l'infirmierie ainsi que le cahier de soin.

- 2 blocs sanitaires maternels

Un bloc fille/Un bloc garçon

Ils se situent dans le hall principal.

Les animateurs doivent IMPERATIVEMENT accompagner les enfants afin de veiller au respect de l'hygiène et aider l'enfant si besoin.

- 1 dortoir

Le dortoir se situe dans l'école maternelle, il comporte 45 couchages

2. Public accueilli

L'accueil de loisirs Montédour accueille les enfants qui fréquentent le groupe scolaire maternel du même nom.

Il peut accueillir 70 enfants âgés de 3 à 6 ans.

3. Fonctionnement général

La structure est ouverte toute l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Temps périscolaires de la semaine

Accueil	
Accueil Matin	7h00
	8h20
Accueil Soir	16h30
	19h00

L'accueil du matin

L'accueil du matin est un moment relais dans la journée de l'enfant. Il passe de l'univers familial à celui de la collectivité. Chaque enfant ayant un rythme différent, il est important de créer un climat convivial tant par l'attitude de l'animateur que par l'aménagement des locaux et que ce relai se fasse en douceur. Des espaces de jeux, où l'enfant pourra évoluer en autonomie seront installés afin de répondre aux besoins de chacun.

De 7h à 8h20

L'accueil de tous les enfants se fait à l'entrée principale.

Un animateur est en charge d'accueillir les familles et de noter l'enfant par une croix sur le listing et sur la tablette ;

Le deuxième animateur est dans le hall de l'école. Il joue avec les enfants et propose des activités adaptées.

A 8h20 les animateurs amènent les enfants dans les classes après avoir compté les enfants.

L'Accueil du soir

16h15

Les animateurs installent le goûter

16h30

Les animateurs vont chercher les enfants dans les classes à l'aide des fiches d'appel. Ils s'assurent du nombre d'enfants et rejoignent les réfectoires maternels pour le goûter. Les enfants passent aux

toilettes et/ou se lavent les mains avant de manger. **Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en auraient besoin.**

16h40

Le goûter se fait dans une ambiance conviviale. C'est un moment d'échange que les animateurs doivent partager avec les enfants.

17h00

A la fin du goûter les enfants débarrassent leur table (déchets, empiler les verres, rassembler les petites cuillères) accompagner d'un animateur afin d'amener l'enfant à faire seul.

Les enfants vont ensuite se laver les mains. **Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en auraient besoin.**

17h00

Accueil des familles

L'accueil des familles se fait :

- Pour les grands dans la classe d'Agnès
- Pour les moyens dans la classe de Pauline
- Pour les petits dans la classe de Virginie

C'est maintenant le moment de chanter, de lire des histoires ou de jouer.

Un petit moment d'activité de groupe (chansons, lecture d'une histoire ou petits jeux d'expression) sera favorisé après le goûter.

Après ce temps, des pôles de jeux ainsi que des activités seront proposées aux enfants.

Durant ce temps, l'animateur est force de proposition et joue avec les enfants.

Un animateur sera en charge d'accueillir les familles, et de **noter le départ des enfants sur le listing.**

Il doit également vérifier que la personne à qui nous remettons l'enfant est autorisée à le faire.

Une pièce d'identité pourra être demandée.

19h00

Fermeture de la structure

Les animateurs doivent vérifier que toutes les portes et fenêtres soient fermées et les chasses d'eau tirées. Ils doivent également synchroniser les tablettes et remettre les listings dans la bannette prévue à cet effet.

Temps périscolaire mercredi

La structure est ouverte de 7h00 à 19h00.

*L'accueil des enfants le matin se fait de **7h à 9h15**, les portes s'ouvrent à **16h30** pour récupérer les enfants le soir jusqu'à **19h**.*

Plusieurs réservations possibles :

- Accueil journée complète
- Départ matin : 11h30-12h00 (sans repas)
- Départ matin + repas : 13h30 (avec repas)
- Arrivée repas + après-midi : 11h30
- Arrivée après-midi : 13h30

Journée type

- 7h00 Ouverture de la structure
Arrivée échelonnée des enfants
Les enfants sont accueillis à l'entrée principale de l'accueil. L'animateur en charge de l'accueil vérifie qu'il y a bien une réservation pour l'enfant et note sa présence sur le listing et la tablette.
L'enfant va ensuite dans la salle d'activité qui aura été aménagée afin de pouvoir jouer calmement.
- 9h15 Fin de l'accueil
Présentation de la journée aux enfants
- 9h30 Temps libre
Ce moment dit « Temps libre », les enfants jouent soit dans la cour ou la salle d'activité. Sur ces moments les animateurs proposent des petits jeux, des chansons, des histoires.....
- 10h00 Activités
Les enfants choisissent l'activité à laquelle ils veulent participer. Les enfants sont libres d'y entrer et d'en sortir à tout moment. Si un enfant ne souhaite pas faire d'activité, il en aura la possibilité.
- 11h00 Temps libre
- 11h45 Repas
Lors des repas les animateurs sont assis à une table avec les enfants. C'est un moment de partage et d'échange qui se veut convivial et calme. Les enfants sont invités, et non forcés, à goûter à tous les plats.
Tout au long de l'année, et de façon évolutive, les animateurs inciteront les enfants à se servir et à débarrasser seul.
- 13h00 Temps après-repas/Sieste
La sieste
Pour les petits et les enfants qui en ressentent le besoin. Elle se déroule dans le dortoir de l'école maternelle.
Le temps calme : pour ressourcer les enfants
Pour les moyens et les grands. Des pôles d'activités calmes, un temps de relaxation ou d'histoires contées sont proposés aux enfants.
- 13h20 Temps libre
- 14h00 Activité
- 16h00 Goûter
Il se déroule soit dans le réfectoire, soit dans la cour si le temps le permet.
- 16h30 Départ échelonné des enfants
Les animateurs proposent des petits ateliers, soit dans la cour, soit dans les salles. C'est un moment d'échange avec les familles sur la journée de l'enfant.
Les animateurs devront vérifier que les personnes se présentant sont bien autorisées à venir chercher l'enfant en vérifiant les pièces d'identité (liste sur la tablette).
- 19h00 Fermeture de la structure
Les chaises des salles utilisées doivent être empilées, les chasses d'eau tirées et les portes fermées.

4. Les règles de vie et sanction

Les règles de vie

Pour garantir une organisation harmonieuse au sein du groupe (enfant/enfant, enfant/animateur, animateur/animateur) il est important de poser des règles, elles rappellent les droits et les devoirs de chacun.

A différentes échelles nous trouvons :

- la réglementation des accueils collectifs de mineurs qui fait partie des règles non négociables
- le règlement d'une structure, son fonctionnement
- les règles de vie ou charte que l'animateur va élaborer avec son groupe d'enfant afin de poser des repères à chacun. Elles doivent être simples, claires et adaptées à l'âge de l'enfant accueilli.

La sanction

Elle intervient lorsqu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.

L'animateur devra déterminer une sanction qui permettra à l'enfant de comprendre son erreur et de pouvoir ensuite retrouver sa place dans le groupe.

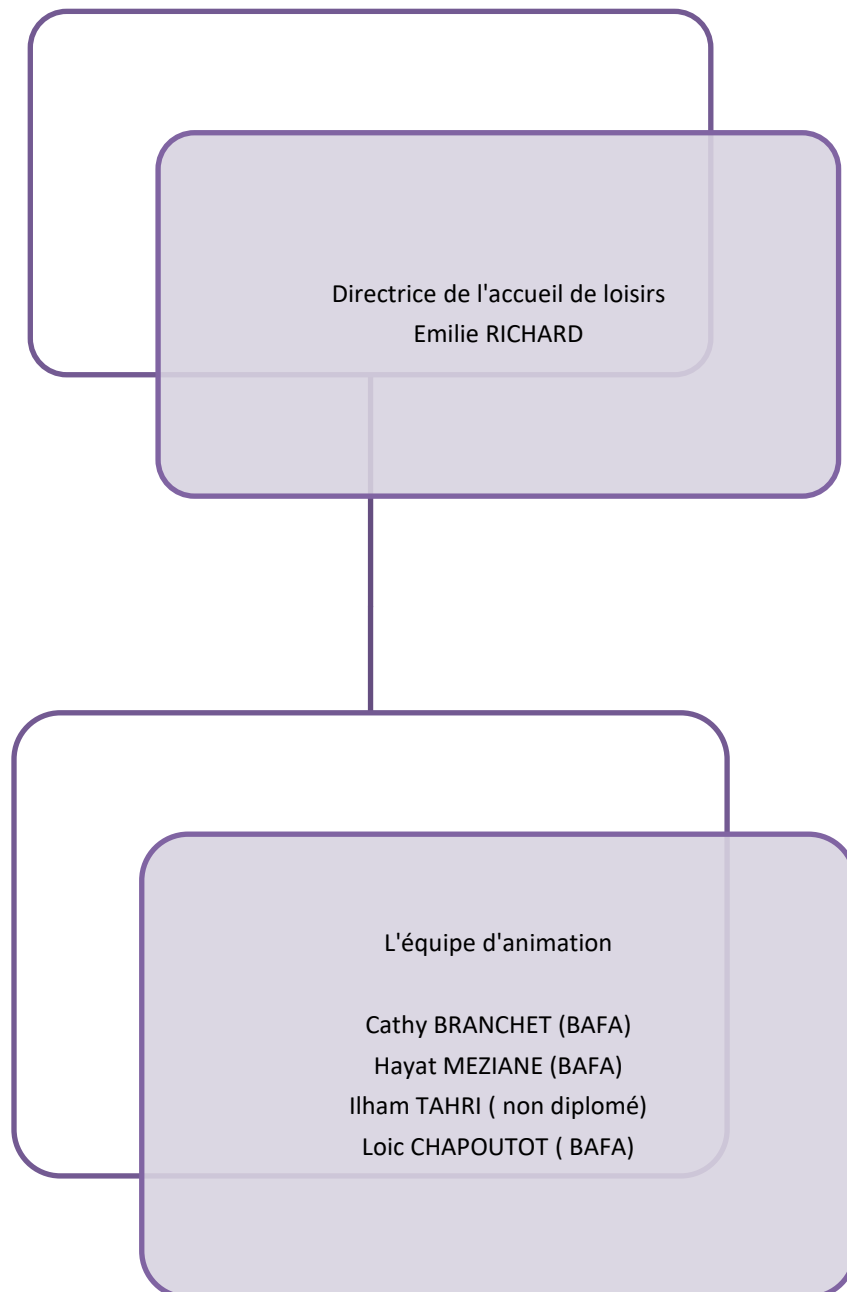
Elle devra être justifiée, expliquée, comprise de l'enfant et proportionnelle à l'acte.

Elle devra avant toute chose respecter la personne, elle ne sera donc ni blessante, ni vexante.

Il est important de toujours mesurer les conséquences pour la personne lors d'une décision trop hâtive.

V. L'équipe pédagogique

1. Organigramme de la structure



2. Rôles, missions et évaluations

A. Le directeur

Rappel des 5 fonctions de direction (arrêté du 15.07.15 Art.25)

- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil
- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Développer les partenariats et la communication

Pour répondre à cela :

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants et de son équipe d'animation.
- Il rédige et veille à l'application du projet pédagogique.
- Il veille au respect de la réglementation DDCS en vigueur et au règlement intérieur.
- Il veille à la bonne prise en charge des PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il assure la gestion administrative et financière de la structure.
- Il organise et anime les réunions.
- Il a un rôle formateur auprès de ses animateurs.
- Il est le lien entre tous les partenaires (familles, services).

B. L'animateur

Rappel des 5 fonctions et aptitudes de l'animateur (arrêté du 15.07.15 Art.9)

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements notamment ceux liés à la sexualité,
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toutes formes de discrimination.
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Pour répondre à cela :

- Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il respecte la réglementation DDCS en vigueur et le règlement intérieur.
- Il fait preuve de bon sens.
- Il sait se remettre en question.
- Il est ponctuel.
- Il participe activement aux réunions.
- Il est disponible.
- Il gère son temps, ses émotions et sa fatigue.
- Il est garant de la sécurité physique affective et morale des enfants.
- Il prend en charge les PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il est à l'écoute des besoins des enfants et y répond.

C. L'évaluation

Avec qui et par Qui :

La direction

L'équipe d'animation

Les enfants

Les parents

Quand :

Tout au long de l'année, durant le bilan de fin de journée avec les enfants

Lors des temps informels comme les temps calmes

Lors des réunions avec l'équipe d'animation

Comment :

Par des bilans à chaque fin de session

Par des outils adaptés à l'âge des enfants (tableau smiley, pouces...)

Par des grilles d'observation pour les animateurs

Par l'observation

Par l'échange avec les familles

Tous les mardis après-midi l'équipe se réunie :

Pour échanger, préparer et organiser nos différents temps d'accueil

Des temps de formation seront proposés tout au long de l'année, à l'équipe d'animation. Basé sur l'échange de pratiques, le débat et l'apport de techniques, il permettra aux animateurs d'avoir les outils nécessaires pour prendre les décisions adéquates face à un enfant.

3. Négociable/Non négociable

	<u>Non négociable</u>	<u>Négociable</u>
<u>CADRE</u>	<p>Respecter la réglementation SDJES (service département à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)</p> <p>Respecter les projets éducatifs et pédagogiques.</p>	
<u>PROFESSIONNALISME</u>	<p>Respecter et reconnaître l'enfant en tant qu'individu</p> <p>Respecter et communiquer avec les familles, les collègues, les partenaires...</p> <p>Avoir un comportement adapté à l'enfant (langage et tenue)</p> <p>Participer activement aux réunions et à la vie de l'accueil.</p>	
<u>VIE QUOTIDIENNE</u>	<p>Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant.</p> <p>Assurer l'hygiène et la sécurité des enfants.</p> <p>Respecter les horaires.</p> <p>Ne pas fumer devant les enfants, dans les locaux, dans la cour ou en sortie.</p> <p>Manger à table avec les enfants et participer</p>	<p>Fumer à l'extérieur.</p> <p>Adapter ses horaires en interne.</p>

	activement à la pause méridienne.	
<u>ESPACE</u>	Libérer les entrées et sorties de secours. Tenir les lieux propres.	Réaménager les espaces. Multiplier les espaces de jeux même si identiques.
<u>ACTIVITES</u>	Etre garant de la sécurité avant, pendant et après l'activité Organiser des jeux ou activités adaptés aux enfants. Préparer les activités en avance. Ranger le matériel après chaque utilisation	Organiser des activités manuelles à l'extérieur. Modifier le planning d'activité prévu si aléas.

VI. Rappels Hygiène et Sécurité

1. Les soins

Penser à se désinfecter les mains avant n'importe quel soin, voir porter des gants stériles selon l'ampleur de la plaie, ne jamais toucher la plaie avec nos doigts afin d'éviter une infection et/ou contamination.

La boîte à pharmacie se situe dans le bureau.

Il y a également des trousse de secours afin de pouvoir réagir rapidement en cas de petites blessures.

Aucun médicament ne peut être administré même avec prescription médicale en dehors des PAI. Les fiches sanitaires (avec indication allergies) des enfants sont situées dans le bureau.

En cas de réaction aux soins donnés ou d'aggravation de l'état de l'enfant, appeler immédiatement le SAMU (15) et les parents. Si déplacement de l'enfant à l'hôpital, celui s'effectue uniquement dans un véhicule de secours (SAMU, pompiers).

En cas de choc à la tête, appeler le SAMU (15) et les parents afin qu'ils puissent être informés et maintenir une surveillance

Tous les soins doivent être inscrits dans le cahier de soins qui se trouve dans le bureau.

Il est important d'avoir un comportement et un discours rassurant auprès de l'enfant et lors de l'appel aux familles afin de ne pas créer d'inquiétude.

En cas de doute, ne pas hésiter à demander conseil auprès de ses collègues et/ou de sa hiérarchie afin de ne pas commettre d'erreurs.

2. Les accidents

- 1) **Protéger** : mettre tout en œuvre afin d'éviter qu'un autre accident plus grave ne survienne soit pour le blessé, soit pour les personnes présentes, soit pour la personne elle-même.
- 2) **Alerter** : téléphoner au SAMU 15 ou 112 (si nécessaire) en se présentant, donnant ses coordonnées, des précisions sur l'accident, la localisation.
- 3) **Secourir** : rester près de l'enfant, ne pas le déplacer (sauf cas de nécessité), baliser le lieu, le couvrir, le rassurer. Ne lui donner ni à boire, ni à manger. Faire les premiers gestes si possibles (exemple position latérale de sécurité) mais ne pas intervenir au-delà des compétences.

L'ordre de ces actions est à respecter pour agir en toute sécurité.

Si possible se répartir les actions (ex : un animateur qui protège pendant qu'un autre alerte)

Des temps de formation avec des mises en situation auront lieu pour les animateurs afin d'être préparés en cas d'accident.

3. Les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI)

Les enfants ayant des allergies alimentaires ou médicamenteuses, des traitements médicaux réguliers ont un traitement spécifique.

Pour les enfants ayant :

- des allergies alimentaires, leurs repas sont préparés par les familles, et apportés dans une glacière,
- des allergies médicamenteuses, aucun médicament n'est délivré sans ordonnance,
- des traitements médicaux, ils se trouvent dans un sachet fermé avec la fiche de l'enfant et le traitement approprié en cas d'accident.
- des troubles du comportement

La liste des enfants ayant un PAI, ainsi que les PAI et les médicaments s'y rapportant se trouvent dans le bureau de direction de l'école.

Il est impératif de vérifier régulièrement la liste des PAI ainsi que la présence et la validité des médicaments, si le PAI en comporte.

4. Sécurité incendie

Toutes les personnes intervenants auprès des enfants doivent connaître la procédure d'évacuation incendie ainsi que l'emplacement des extincteurs.

Des plans des locaux ainsi que les consignes d'évacuation (annexe 1) sont affichés dans la structure.

Des exercices d'évacuation sont mis en place durant l'année.

Annexes



CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Le premier adulte ayant connaissance d'un départ de feu déclenche l'alarme en appuyant sur le boîtier rouge (situé près des issues de secours), le plus proche et appelle les pompiers (18)

Les animateurs :

- ✓ Rassemblent les enfants dans leur salle et dans le calme
- ✓ Se munissent des cahiers d'appel
- ✓ Se dirigent vers le point de rassemblement en veillant à être placé de la manière suivante :
 - 1 animateur à l'avant du rang
 - 1 animateur à l'arrière du rang

LE POINT DE RASSEMBLEMENT : DANS LES DIFFÉRENTES COURS DE LA MATERNELLE

Le dernier animateur de chaque groupe à quitter le bâtiment vérifie qu'il n'y ait plus personne dans :

- ✓ les salles maternelles, deux blocs sanitaires « enfants », le dortoir
- ✓ le bureau, les toilettes pour « adultes »
- ✓ le réfectoire maternel et la salle de motricité

Il faut fermer toutes les fenêtres et portes sur notre passage.

Sur le point de rassemblement, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur groupe.

Nous pourrions retourner à l'intérieur du bâtiment qu'après en avoir reçu l'autorisation.

Conditions d'évacuation



Salles de classe des petits:

- ✓ Porte de secours donnant sur la cours

Salles de classe des moyens :

- ✓ Porte de secours donnant sur la cours

Salles de classe des grands :

- ✓ Porte de secours donnant sur la cours

Si vous vous situez dans les couloirs, dans les blocs sanitaires ou réfectoire maternel avec tout votre groupe :

- ✓ Passer par les portes de secours les plus proches pour aller dans la cours

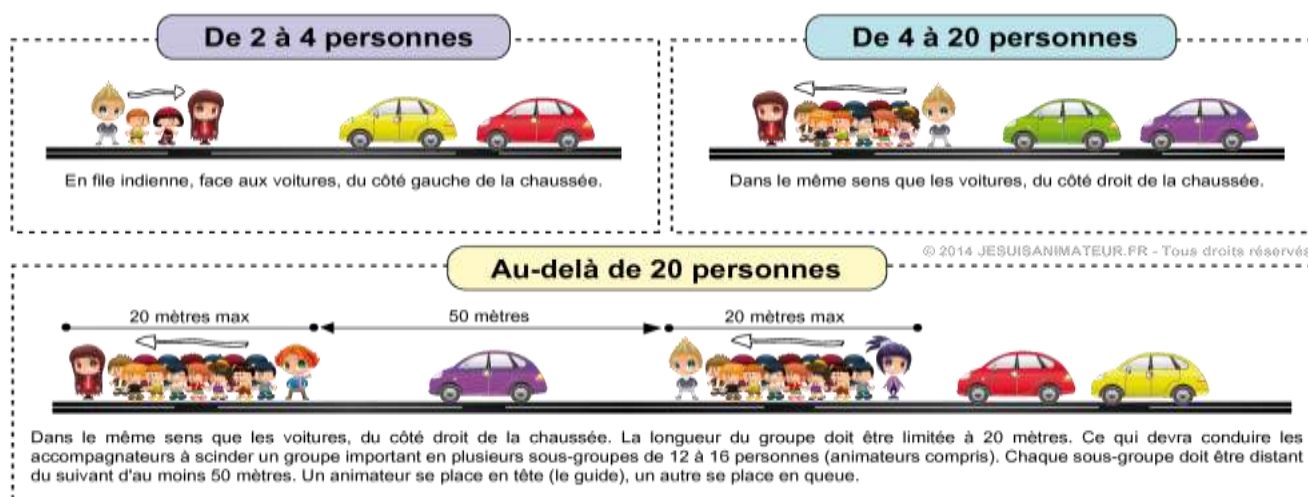
Déplacement à pied



Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter **le taux d'encadrement** exigé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un **repérage d'itinéraire** qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. Il est fortement recommandé de s'équiper **d'accessoires de sécurité** (brassards, gilets, etc.).

Lorsqu'une chaussée est bordée **d'emplacements réservés aux piétons** (trottoirs, accotements), **ils sont tenus de les utiliser**. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou **en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires**.



Avant toute sortie, il est indispensable de prévoir le **listing** ainsi que les **fiches sanitaires des mineurs** concernés par la sortie, la **trousse de secours**, un **moyen de communication** ainsi **qu'un récapitulatif des principaux numéros d'urgences** (Samu, Pompiers, centre antipoison...) et **coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables**. Il est également important de confier au responsable du séjour un exemplaire du listing des mineurs concernés par la sortie. Prévoyez de l'eau.

Déplacement en car



Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, il est impératif de respecter **le taux d'encadrement** exigé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). **Le chauffeur n'est - en aucun cas - pris en compte dans ce taux d'encadrement.**

L'organisateur - ou bien le directeur - est tenu de **désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers et de placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours.** En cas de voyage de nuit, **une veille permanente doit être assurée** par au moins un des accompagnateurs.

Le temps du trajet est **un temps de travail à part entière** pendant lequel le chef de convoi et les animateurs sont tenus à une **obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité** s'agissant des mineurs qui sont sous leur garde.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent **impérativement rappeler les consignes de sécurité** et veiller à ce que les enfants soient **correctement assis** (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité.**

Rôle et responsabilités du chef de convoi

Le chef de convoi est désigné par l'organisateur ou le directeur du séjour, il **est responsable - par délégation - du convoi.** À ce titre, il doit **s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement.** Il communique régulièrement avec le chauffeur et doit - si nécessaire - prévenir l'organisateur voire les autorités compétentes (police, gendarmerie ou DREAL), en cas de doute sur **l'état du véhicule** (état des pneus, etc.), sur le **comportement du chauffeur** (alcoolémie, fatigue du conducteur, etc.) ou bien sur sa **conduite** (respect du code de la route, vitesse maximale, heure et amplitude de conduite, etc.).

Avant le départ



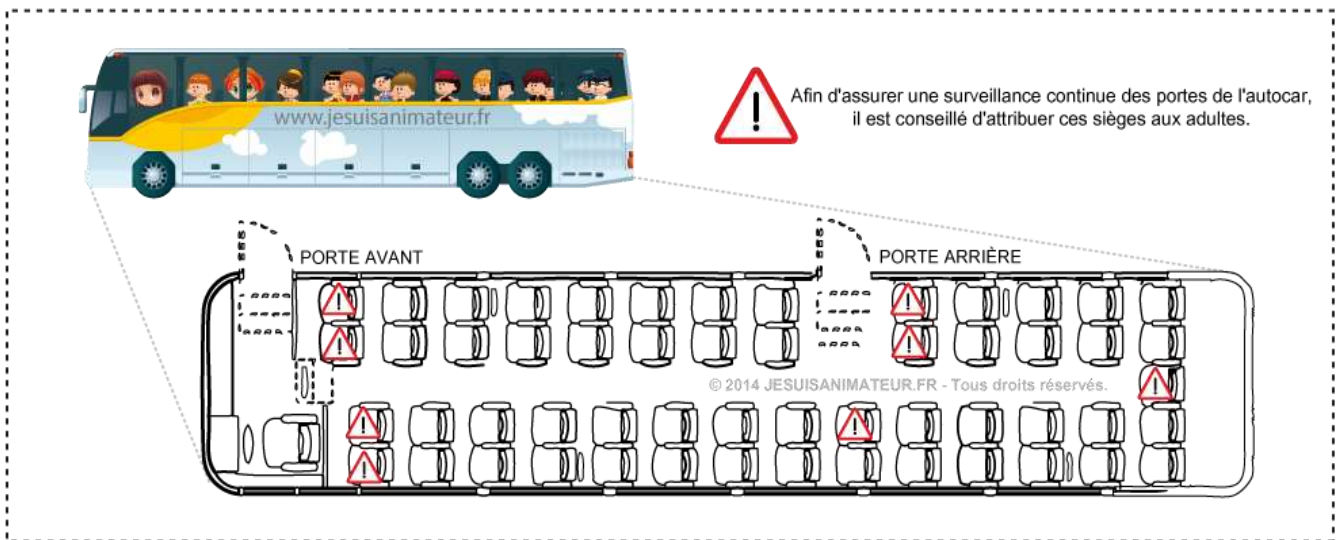
- Avoir pris connaissance de la **législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants** en ACM
- Avoir pris connaissance du **contrat organisateur / transporteur**
- Être en possession de la **liste nominative des passagers** (en double exemplaire dont l'un est à remettre à l'organisateur ou au directeur) et de la législation relative au voyage (confiée par l'organisateur)
- **Pointer les enfants** présents au départ / après chaque arrêt du car
- **Informers l'équipe** du nombre d'enfants et des règles à respecter

Pendant le transport



- **Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie** ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage
- Veiller à ce que les enfants soient **correctement assis** durant le trajet et **portent leur ceinture de sécurité**
- Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale du car
- Veiller à placer **un animateur près de chaque porte (avant, milieu et arrière) de l'autocar**

Conditions de sécurité dans le véhicule











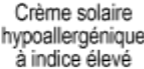



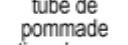


Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer afin de mieux contrôler les effectifs. Un animateur doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

Trousse de secours

Il est recommandé d'équiper sa trousse de secours des produits et matériels ci-dessous :



 Paire de ciseaux à bouts ronds	 Compresses stériles à usage unique	 Gel hydroalcoolique en petit format	 Gants jetables à usage unique sans latex
 Pince Brucelle	 Bandes de gaze élastiques de différentes tailles	 Antiseptique liquide incolore non alcoolisé	 Sérum physiologique en unidose
 Épingles à nourrice	 Bande adhésive type Sparadrap	 Crème solaire hypoallergénique à indice élevé	SUR AVIS MÉDICAL UNIQUEMENT  Crème contre les piqûres d'insectes
 Couverture de survie	 Pansements de diverses tailles		 tube de pommade anti-ecchymose

© 2014 JESUISANIMATEUR.FR - Tous droits réservés.